



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 39

JUILLET 2017

Le mot du maire

La période estivale, juillet-août, commence et est propice aux rencontres, aux retrouvailles entre familles, voisins et amis. Comme chaque année le conseil municipal souhaite favoriser les lieux et moments d'échanges d'où les activités proposées par la commune mais aussi l'ensemble des activités organisées par les différentes associations. Parmi ces activités maintenant traditionnelles se trouve le marché hebdomadaire du mardi soir de 18h à 20h30. C'est la dernière année où il aura lieu sur le parking de la salle polyvalente, puisqu'à partir de l'année prochaine cela se passera à l'ombre des tilleuls sur la nouvelle place de l'église. Comme vous l'avez constaté les travaux d'assainissement et d'aménagement du bourg d'Anzat ont donc débuté. Il y a une réunion de chantier prévue tous les mardis après-midi à laquelle vous pouvez vous joindre si vous êtes concernés par les travaux. Parce que l'heure varie selon les mardis, il est souhaitable de se renseigner sur les horaires à la mairie où vous pouvez aussi trouver des plans. En août il y aura une pause pour les travaux mais pas pour les dossiers, sur lesquels nous travaillerons afin de nous permettre de finaliser l'aménagement des bords de la départementale dans la traversée du bourg et de fournir un plan complet.

Nous avons commencé avec le bourg centre – Anzat - mais nous poursuivrons aussi avec les autres villages ou hameaux car, je l'ai déjà dit, le conseil municipal a la volonté d'installer un assainissement sur l'ensemble de la commune ; aussi des études sont en cours afin de finaliser les projets et faire les demandes de subventions pendant l'automne 2017.

D'ici là, le conseil municipal dont moi-même vous souhaitons un bon mois de juillet.

E.CORREIA

Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits).

Du 16 Juin 2017.

➤ **Gîte de Vins-Haut - gestion des réservations**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que les Gîtes de France du Puy de Dôme détenaient jusqu'à présent une convention de commercialisation avec l'EURL RESA-GITES d'Aurillac, prenant fin le 4 novembre 2017. L'association ayant décidé de ne pas reconduire cette convention, proposait une autre centrale de réservations, Résa Gîtes Puy de Dôme.

Par délibération en date du 19/03/2017, le conseil municipal, décidait de signer la convention de mandat de gestion avec l'EURL RESA-GITES d'Aurillac.

Cependant, par courrier en date du 22 mai 2017, Résa Gîtes d'Aurillac informait la commune que finalement elle n'assurerait pas la commercialisation pour la saison 2017/2018 car la Fédération Nationale des Gîtes de France leur demandait de ne pas le faire pour préserver l'image de réseau Gîte de France.

De fait, le Conseil Municipal décide de confier la commercialisation à partir de la saison 2017/2018 au Relais des Gîtes de France du Puy-de-Dôme, et notamment à son service de réservation "**Résa Gîtes Puy-de-Dôme**"

➤ **Aménagement du bourg - Travaux de dissimulation du réseau électrique**

« AMENAGEMENT BT BOURG (TRANCHE 1) »

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élève à 73 200,00 € T.T.C.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 8 000,00 € H.T.

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 Décembre 2007, en dehors de toute opération de coordination de travaux de voirie ou de réseaux divers, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la T.V.A. grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit :

$$8\,000,00\text{ € H.T.} \times 0,50 = 4\,000,00\text{ € H.T.}$$

Cette participation sera revue en fin des travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique.

➤ **Aménagement du bourg - Enfouissement des réseaux télécoms au bourg (tranche 2)**

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du PUY-de-DOME, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. – LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la surlargeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à **1 812,00 € H.T.**, soit **2 174,40 € T.T.C.** qui est déjà prévu dans l'appel d'offre.

La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.

L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de **2 000,00 € H.T.**, soit **2 400,00 € T.T.C.** à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.

Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental financera à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom.

➤ **Vente de gentianes - Convention avec la Société ORIANE**

Le Conseil Municipal prend acte du projet de convention d'exploitation de racines de gentianes proposé par la Société ORIANE, dont le siège se situe à Maraveille - RD 41 - Le Pont Martel 63120 COURPIERE.

Cette dernière souhaite exploiter la racine de gentiane sur la commune, dans différents terrains communaux et/ou sectionnaux pour la période de récolte 2017-2018, selon un tarif au kilo réel : prix indicatif de 0.25 à 0.35 € le kilo suivant la qualité de récolte de gentiane.

Le Conseil Municipal, décide de vendre les racines de gentianes à la Société ORIANE, aux conditions fixées par la présente.

Législatives 2017

La commune d'Anzat le Luguët fait partie de la 3^{ème} circonscription du Puy de Dôme :

Résultats au 2^{ème} tour de cette circonscription : inscrits 89 003. (41396 votants, 3619 blancs, 1478 nuls).

Mme Laurence VICHNIEVSKY MDM = 20 333 voix soit 56,02 %

M. Louis GISCARD D'ESTAING UDI = 15 966 voix soit 43,98 %

Résultats au 2^{ème} tour de notre commune : inscrits 212. (89 votants, 2 blancs, 3 nuls).

Mme Laurence VICHNIEVSKY MDM = 44 voix.

M. Louis GISCARD D'ESTAING UDI = 40 voix.

Campagne 2017 :

Se tient à votre disposition des saches pour ficelles et filets aux heures d'ouverture de la mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 9 h à 12 h.

Message de la chambre d'agriculture du puy de dôme.

Les impôts : Télé déclaration obligatoire.

D'ici 2019, la télé déclaration des revenus en ligne sera rendue progressivement obligatoire pour tous les contribuables disposant d'une connexion internet.

Déclaration papier : Les contribuables dont la résidence principale n'est pas connectée à internet (personnes âgées, territoires où internet est difficilement accessible...) seront dispensés de la **télé déclaration** et pourront continuer à envoyer des formulaires papier. *Ces contribuables devront préalablement faire savoir à l'administration fiscale qu'ils n'ont pas accès à internet.*

Toutefois, dans une communication aux contribuables, la DGFIP précise : « si vous estimez ne pas être en mesure de le faire, vous pouvez continuer à utiliser une déclaration papier. » Ce qui laisserait supposer une certaine marge de tolérance de la part de l'administration fiscale.

Doivent obligatoirement faire une déclaration de revenus en ligne (sur Internet) en 2018 les contribuables dont le revenu fiscal de référence de 2016 est supérieur à 16 000 €.

4

Ce qui s'est passé

Dimanche 4 Juin : Montée aux estives avec la ferme de la Barbade.

Sous un ciel brumeux une trentaine de personnes ont participé à la montée aux estives du troupeau de la ferme de la Barbade. Lors du barbecue, le soleil enfin de la partie, a permis de partager un bon moment de convivialité.



Mardi 6 Juin : Commémoration au Bosberty avec la participation de la chanteuse **Flavie Brossy** et son orgue de barbarie.

La cérémonie débutait par grand vent et sous une pluie battante. Aussi l'assemblée nombreuse se réfugiait dans le corps de ferme du Maquis relais. Après quelques lectures, discours et chants au son de l'orgue de barbarie, un apéritif fut servi.



Samedi 17 Juin : Journée de l'archéologie.

Sous un soleil de plomb, une trentaine de personnes sont parties à pied de Leyvaux en direction des mines d'antimoine de la Forge et du point de jonction du ruisseau d'Apcher et du Barthounet.

Sous la conduite de JM.PONS certains se sont même aventurés dans les couloirs de la mine.



Dimanche 25 Juin : Fête de la montagne à Parrot. marché de producteurs, 9h chasse aux trésors, 12h repas tiré du sac (pique-nique), 14h démonstration de chiens de troupeaux.

Sous un beau soleil, cette 1^{ère} édition de la fête de la montagne sur la commune a rencontré un vif succès. Dès le matin, artisans et commerçants s'étaient installés devant le bâtiment d'accueil de la station de Parrot. Des familles ont participé à la chasse aux trésors organisée par l'association sportive d'Anzat. Des tables et des chaises furent mises à disposition pour pique-niquer. En début d'après-midi, M et Mme Garinot firent une démonstration de dressage de chien de troupeau. Pendant ce temps-là, le ski club de la Tour d'Auvergne avait installé un pas de tir laser et mis à disposition pour le public des rollers ski pour une initiation de biathlon.

Cette « première » ne sera sans aucun doute pas la dernière fête de la montagne.



La Municipalité vous invite à la fin des travaux de l'isolation thermique de la boulangerie le 18 Juillet à 19 h.

À pied, en vélo, le Cézallier offre une multitude de parcours pour toutes les envies.

Pensez à consulter la météo avant de partir. N° d'urgence depuis un portable : 112

L'altitude moyenne des massifs ne doit pas conduire les randonneurs à sous-estimer les dangers qu'ils présentent.

Ajoutez à cela des conditions météorologiques qui, été comme hiver, peuvent changer rapidement. Que vous soyez un randonneur expérimenté ou un promeneur occasionnel, il est donc impératif de préparer votre randonnée : prévoyez des chaussures adaptées, emportez des vêtements imperméables et chauds, programmez votre itinéraire, alimentez-vous et hydratez-vous suffisamment.

Les troupeaux sont sensibles au dérangement. S'ils se trouvent sur le sentier, contournez-les.

Emporter vos déchets, si le chemin balisé passe une clôture, veillez à bien la refermer s'il n'existe pas de franchissement aménagé pour les promeneurs (chicane avec portillon, escalier...) Tenez votre chien en laisse, et ne traverser jamais les pâtures avec lui.

À VTT, modérez votre allure afin d'éviter toutes nuisances pour l'activité pastorale.

PENSEZ AUX PRODUITS LOCAUX Pour que votre séjour soit le plus agréable et le plus « durable » possible, approvisionnez-vous, autant que possible, chez les producteurs locaux et participez ainsi au développement de l'économie locale

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Jours et horaires des coupures : Jeudi 10 août de 9 h à 11 h
Moulin Neuf, Brugière, Freidière, Horthes, Besse, Prassinat, Vieille Besse.

ANIMATIONS 2017

JUILLET :

Du 1 au 14 juillet : Exposition sur le Chemin de St Jacques de Compostelle vue par une ancienne "Mère de compagnons". (Brigitte Thomas-Sudre). Lieu : grange d'Angèle au Luguët.

Samedi 8 juillet : Concert pour la nuit des églises. Avec le quatuor « **les mises en bouche** ». Libre participation. 20h 30.

Dimanche 9 Juillet : Vide grenier au Bourg d'Anzat 8 h à 17 h. Gratuit.

Mercredi 12 Juillet : Randonnée en forêt avec Fabien Servol (ONF). Rendez-vous à 14h30 salle polyvalente d'Anzat. Réservation mairie jusqu'au mercredi 5 juillet midi. (Gratuit, pas de chiens).

Du 15 au 31 Juillet : Sensibilisation aux Métiers d'Art avec peinture sur bois, créations textiles (couture, modiste...) dorure et peinture "a tempera à l'oeuf" sur feuille de cuivre et d'or, décors sur objets bois, sculptures métal. Lieu : grange d'Angèle au Luguët

Vendredi 28 Juillet : Randonnée aquarelle avec Béatrice Avenel. Matériel fourni. Découverte du paysage avec l'œil du peintre, arrêts en divers points et tracé de lignes, ajout de couleurs : pour réaliser un carnet de voyage. Rdv à 14h30 à la salle polyvalente. d'Anzat. Tarif 10€ ; www.lezagat.fr. Réservation au 04 73 71 83 66.

Samedi 29 Juillet : Conversations en anglais de 14h à 16h dans la maison des associations, avec Mme Suzan Woodward.

AOÛT :

1 au 27 Août : Exposition de peintures des membres de l'association "Boite O Couleurs" à la grange d'Angèle au Luguët.

Vendredi 4 Août : Nuit des étoiles salle polyvalente groupe **Traucaterme. (concert bal).** (musique trad d'Auvergne). Entrée 7 € et 5 €. Puis observation des étoiles avec le club d'astronomie de Brassac.

Vendredi 11 Août : À 19 h vernissage en musique à l'atelier d'Angèle au Luguët.

Samedi 19 Août : Découverte de l'œnologie dans la maison des associations. 15 h 17 h. Entrée gratuite.

Samedi 26 Août : 22 h 30 Feu d'artifice offert par la municipalité au bourg.

Samedi 26 et dimanche 27 Août : Fête patronale de la St Roch organisée par le comité d'animations.